

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

N° 57/2023

**Objet : Dotation de solidarité
2023**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

SÉANCE DU 6 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six avril, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à l'espace culturel de Graveson, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 31 mars 2023.

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : M. Jean-Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE.

Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA.

Pour la commune de Châteaurenard : M. Marcel MARTEL, Mme Solange PONCHON, M. Pierre-Hubert MARTIN, Mme Marie-Laurence ANZALONE, M. Jean-Pierre SEISSON, Mme Marina LUCIANI-RIPETTI, Mme Annie SALZE, M. Bernard REYNÈS, Mme Sylvie DIET-PENCHINAT.

Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER.

Pour la commune de Graveson : M. Michel PECOUT, Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FÉLICE.

Pour la commune de Maillane : M. Eric LECOFFRE.

Pour la commune de Mollégès : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.

Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, Mme Edith LANDREAU.

Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL, Mme Angélique YTIER CLARETON.

Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean Louis LEPIAN, Mme Jocelyne COUDERC-VALLET.

Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA, Mme Cécile MONDET, M. Dominique ALIZARD.

Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.

Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSÈRE.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Barbentane : M. Michel BLANC (*pouvoir à Mme Corinne CHABAUD*).

Pour la commune de Cabannes : M. François CHEILAN (*pouvoir à M. Georges JULLIEN*).

Pour la commune de Châteaurenard : M. Eric CHAUVET (*pouvoir à M. Marcel MARTEL*), Mme Adélaïde JARILLO (*pouvoir à M. Jean-Pierre SEISSON*), M. Cyril AMIEL (*pouvoir à Mme Marina LUCIANI-RIPETTI*).

Pour la commune d'Eyragues : M. Eric DELABRE (*pouvoir à M. Michel GAVANON*).

Pour la commune de Maillane : Mme Frédérique MARES (*pouvoir à M. Eric LECOFFRE*).

Pour la commune de Noves : M. Pierre FERRIER (*pouvoir à Mme Edith LANDREAU*), M. Christian REY (*pouvoir à M. Jean-Marc MARTIN-TEISSÈRE*).

Secrétaire de séance : M. Michel PECOUT

M. le Vice-Président délégué aux Finances expose que l'enveloppe de dotation de solidarité inscrite au budget 2023 s'élève à 3 000 000 € soit un montant identique à l'enveloppe 2022.

La commission finances réunie le 27 mars dernier s'est prononcée pour le maintien pour l'exercice 2023 des critères de répartition appliqués en 2022 :

- répartition d'une enveloppe de 525 000 € en fonction du critère population pondérée par l'écart relatif de potentiel financier des communes entre elles,
- répartition d'une enveloppe de 525 000 € en fonction du critère population pondérée par l'écart relatif de revenu par habitant,
- modulation de la part fixe par tranche de population : 95 000 € pour les communes au-delà de 10 000 habitants, 75 000 € pour les communes au-delà de 5 000 habitants, 73 000 € pour les communes en deçà de 5 000 habitants,

- le solde en fonction du critère population pondérée par l'écart relatif de potentiel financier par rapport à la strate de la commune.

Au vu de ces éléments, il est proposé au conseil communautaire d'approuver la répartition de la Dotation de Solidarité telle que proposée.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

CONSIDERANT l'enveloppe de 3 000 000 € inscrite au budget 2023,

CONSIDERANT la répartition proposée,

APPROUVE le versement aux communes, pour l'exercice 2023, d'une Dotation de Solidarité d'un montant global de 3 000 000 €,

APPROUVE la répartition par communes suivante de cette dotation de solidarité 2023, découlant des critères ci-dessus exposés :

| | DSC 2023 (application critères) |
|----------------------|---------------------------------------|
| BARBENTANE | 223 786 |
| CABANNES | 224 908 |
| CHATEAURENARD | 661 564 |
| EYRAGUES | 230 995 |
| GRAVESON | 262 123 |
| MAILLANE | 169 185 |
| MOLLEGES | 159 759 |
| NOVES | 277 544 |
| ORGON | 142 125 |
| PLAN D'ORGON | 159 876 |
| ROGNONAS | 206 253 |
| ST-ANDIOL | 183 477 |
| VERQUIERES | 98 405 |

Membres en exercice : 42
 Votants : 42
 Votes pour : 42
 Votes contre : 0
 Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 6 avril 2023,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

